Travail secteur privé

Par Serena

Bonjour
J'ai 20ans d'ancienneté en poste ASH.aide service hotelier
Dans groupe domusvi.
En septembre dernier j'ai eu mon diplôme gouvernante.
Depuis j'ai postulé dans le groupe car il y avait 3 poste de libre en gouvernante sur 3 site différents.
J'ai été recaler 3 fois donc 3refus .
Sachant que sur l'un des des sites où j'ai postulé j'y suis depuis 20ans en ash et moi je veux le poste de gouvernante et ma directrice m'a refusé sans aucun motif!
Je voulais une évolution professionnelle et rester dans le même groupe !!
J'ai senti que c'est refus été racistes envers moi .
Que dois je faire ?
Je peux les attaquer aux prud'hommes pour discrimination?
Svp ?
Merci de m'aider

J'ai eu le refus de ma directrice il ya 1 semaine

Par kang74

Bonjour

L'employeur est libre de pourvoir ses postes comme il l'entend : il n'a pas à se justifier .

Cela va être compliqué de dire que votre employeur vous discrimine par rapport à vos origines si vous êtes employée chez lui depuis 20 ans .

Cherchez ailleurs, les postes, ce n'est pas ce qui manque dans ce secteur : il est même possible que la principale raison de leur refus , c'est qu'ils auront un poste d'ASH à pourvoir s'ils vous donnent un poste de gouvernante .
Problème qu'ils n'ont pas en prenant une personne extérieure .
Cherchez ailleurs , voire trouvez mieux, et faites bien passer le message que vous le faites ...

Par Isadore

Bonjour,

Vous ont-ils expliqué leur refus ?

On n'attaque pas aux prudhommes son employeur parce qu'on a "senti" un motif discriminatoire. Enfin sauf si on envie de perdre, d'être condamné aux dépens et de devoir dédommager son employeur pour une procédure abusive.

Votre employeur est libre de vous refuser un changement poste sans se justifier, et de choisir un autre candidat.

Par Serena

Merci de vos réponses.
En plus depuis février je suis en accident de travail.
Je suis tombé et mon tendon c'est rompu et je me suis fait opérer depuis 1semaine.
Je ne suis plus apte à rester ASH,mon état me le permet plus et en plus jai le diplôme. c'est pour ça que j'ai postulé pour le poste gouvernante !

Est ce que la médecine de travail peut m'aider pour me basculer à ce poste malgré le refus de la directrice ?
Merci

Par kang74

Le medecin du travail peut faire des préconisations d'ordre médicales, il ne peut pas décider que vous alliez sur un poste en particulier car c'est uniquement l'employeur qui organise son entreprise comme il le souhaite .

Par de là, si vous n'êtes plus apte à exercer votre métier pour lequel vous avez été embauchée, vous risquez un licenciement .

M'enfin pour une rupture de tendon avec une opération il y a une semaine, il est un peut tôt pour tirer des plans sur la comète, avec une rééducation (qui prendra du temps) vous pourrez être apte à reprendre votre poste .
Si malgré la rééducation vous ne récupériez pas, vous aurez un taux d'incapacité et je vous conseille de faire une demande d'RQTH qui pourra vous aider à avoir des aménagements de poste .
On ne change pas de poste une personne qui en arret de travail , surtout en accident du travail !
Surtout qu'on ne sait rien de ses aptitudes à la reprise (une gouvernante doit aussi être capable physiquement de relever une personne agée par exemple)
Prenez le temps de vous soigner pour le moment !